

Indulgence plénière pour les malades du Covid-19

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 22 mars 2020

La Pénitencerie apostolique vient de publier un décret accordant une indulgence plénière aux malades du Covid-19.

Ce dernier est aussi destiné à leurs familles, ainsi qu'aux personnels soignants si avec une âme détachée de tout péché, ils se joignent spirituellement, avec les moyens de communication, à la célébration de la Sainte Messe, à la récitation du Saint Rosaire, à la pratique pieuse de la Via Crucis ou à d'autres formes de dévotion, ou si, au moins, ils récitent le Credo, le Notre Père et une pieuse invocation à la Bienheureuse Vierge Marie [...], avec la volonté de remplir les conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du Saint-Père), dès que cela leur est possible.

22/03/2020 07:00